

Le dimanche 16 juin 2024 au départ de la commune de VOLVIC, les Cyclos Cournon d'Auvergne, affiliés à L'UFOLEP, organisent une épreuve cyclosportive : LA VOLCANE, comportant 2 circuits chronométrés et 2 circuits non chronométrés.

La formule chronométrée est ouverte à tous les cyclistes licenciés ou non, ayant 17 ans au 31/12/2024. Les licenciés affiliés à une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition devront impérativement fournir la photocopie et le numéro de leur licence 2024 dès l'inscription.

Les non licenciés et autres participants devront fournir l'original ou la photocopie du certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et ceci dès l'inscription (les documents peuvent être téléchargés directement sur le site Genialp lors de l'inscription).

La formule non chronométrée est ouverte à tous les cyclistes avec licence ou certificat médical. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Le choix de la formule chronométrée ou non chronométrée doit être fait lors de l'inscription, aucun changement de formule ne sera pris en compte. Le choix du parcours se fait pendant l'épreuve.

Pour des raisons d'autorisation préfectorale et de sécurité, un horaire limite de passage est prévu sur le grand circuit à Les Ancizes-Comps : **11h30**

Votre inscription se fait par internet ou par courrier via le bulletin d'inscription. L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit ne donne droit à aucun remboursement (le cadeau souvenir sera adressé à toutes les personnes absentes sur demande expresse adressée à l'organisateur avant le 15 juin 2024).

Clôture des inscriptions par courrier le 8 juin 2024 et par internet le samedi 15 juin 2024 à 12h00.

Le montant de l'inscription comprend :

- Une plaque de cadre
- Un cadeau remis aux 500 premiers engagés
- L'assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation (les participants doivent être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels)
- L'assistance médicale durant l'épreuve (les soins et transports médicaux restent à la charge du concurrents)

- Une carte de route
- Des ravitaillements
- Un repas chaud de 12h00 à 17h00 sur le site d'arrivée. Le ticket repas des concurrents sera donné en échange de la plaque guidon en bon état
- Récompenses (non cumulables), classement scratch...
- Un diplôme

Retrait des dossards le samedi 15 juin 2024 de 14h00 à 18h00 ou le dimanche 16 juin 2022 de 6h45 à 7h45.

Le contrôle des concurrents se fera sur le site de départ à partir de 7h00.

Le départ des formules chronométrées sera à 8h00, rue du stade à Volvic pour les masculins avec un SAS prioritaire pour les féminines et à partir de 8h05 pour les formules non chronométrées.

#### CATEGORIES :

le classement et les récompenses se feront suivant les catégories établies ci-dessous :

W1 : Femmes de 17 à 29 ans

W2 : Femmes de 30 à 39 ans

W3 : Femmes de 40 ans et plus

A : Hommes de 17 à 29 ans

B : Hommes de 30 à 39 ans

C : Hommes de 40 à 49 ans

D : Hommes de 50 à 59 ans

E : Hommes de 60 à 64 ans

F : Hommes de 65 et plus

H : Handisport

SECURITE : Vous devez respecter rigoureusement le code de la route.

- Le casque à coque rigide est obligatoire, l'absence de celui-ci en cas d'accident décharge totalement la responsabilité de l'organisateur et de son assurance.
- Les dégâts matériels ne sont en aucun cas pris en charge par l'assurance de l'organisateur.
- Les ravitaillements se font obligatoirement à l'arrêt et non à la volée.

La sécurité des coureurs pendant l'épreuve sera assurée par des motards civils et des signaleurs bénévoles (points délicats), 1 médecin, deux postes de secouriste fixe, deux postes de secouristes mobiles, des véhicules d'assistances. Des ambulances viennent renforcer cette sécurité.

Un camion balai fermera l'épreuve sur la base de 20 km/h.

L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite sur les circuits chronométrés.

Tout participant utilisant du matériel non homologué par l'UCI sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Tout participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité.

Tout concurrent qui jette des débris en dehors des zones prévues à cet effet sera disqualifié.

Le directeur de l'épreuve a le pouvoir de modifier le parcours, même en cours d'épreuve si des circonstances l'y contraignent ; de même il peut être amené à neutraliser en partie ou en totalité l'épreuve en accord avec les commissaires.

Aucune voiture suiveuse n'est admise hors organisation. Il est prévu des points de rencontre pour les accompagnateurs.

Chaque participant autorise les organisateurs de la cyclo sportive chronométrée et non chronométrée, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves.

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'épreuve, et à les traiter dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour assurer le parfait traitement de leur participation à l'épreuve et pour personnaliser la communication.

La direction de course.